



Vente aux enchères et blocage carte grise

Par **BBBKING**, le **04/01/2014** à **16:23**

Bonjour

J'ai acheté une voiture saisi par un huissier aux enchères et il est impossible de faire la carte grise car il y a des amendes non payées enregistrées sur ce véhicule...

L'huissier me déclare qu'il va faire le nécessaire pour que le propriétaire paye ses amendes...est-ce la bonne procédure qui dépend du bon vouloir (et des moyens) de l'ex propriétaire qui s'est fait saisir le véhicule ou est-ce à l'huissier de payer les amendes rapidement pour débloquer la carte grise et s'arranger ensuite pour obtenir le paiement par l'ex propriétaire...

merci

Par **youris**, le **04/01/2014** à **17:07**

bjr,

je ne pense pas que l'huissier paie les amendes pour le compte de l'ancien propriétaire mais si celui-ci vous indique sa volonté de faire payer l'ancien propriétaire, il faut le laisser faire en vous assurant que ses démarches ne seront pas à votre charge.

je crains que la seule solution soit que vous payiez les amendes pour obtenir le changement de carte grise.

l'achat d'un véhicule dans une vente aux enchères présente des avantages mais également des inconvénients car dans ce cas il n'y a aucune garantie pour l'acquéreur.

cdt

Par **BBBKING**, le **04/01/2014** à **17:40**

merci pour cette réponse

l'absence de garantie concerne la qualité du bien saisi c'est clairement indiqué par l'huissier lors de sa mise en vente mais pas les éventuels problèmes liés à l'obtention de la carte grise et dans le cas contraire ça doit être précisé puisque ce sont des infos qui sont connues par l'huissier...